

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONTRAT DE LOCATION ENTRETIEN DE LA
MACHINE A AFFRANCHIR LE COURRIER**

DGS – Communication
AL/CL
N° 2019-D-522

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°86 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Denis DOLIMONT, en tant que vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du remplacement de la machine à affranchir le courrier, est approuvé le contrat de location entretien passé entre PITNEY BOWES dont le siège est situé Immeuble le Triangle 9 rue Paul Lafargue CS 20012 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX et GrandAngoulême, définissant les conditions d'utilisation de la nouvelle machine à affranchir.

Article 2 – La durée du contrat est fixée à 5 ans à compter du 1^{er} février 2020 et le loyer annuel s'élève à 2 090 € HT.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 15 janvier 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **15/01/2020**
Publié ou notifié,
Le **16/01/2020**